



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 mai 2025

<p><u>Date de convocation :</u> 15/05/2025</p> <p><u>Nombre de conseillers :</u> En exercice : 13 Présents : 11 Votants : 11+1</p>	<p>L'an deux mille vingt-cinq, le 19 mai, le Conseil Municipal de La Chapelle Hermier dûment convoqué, s'est réuni en réunion extraordinaire à la Mairie, sous la présidence de Sébastien PAJOT, Maire.</p> <p><u>Etaient présents :</u> Sébastien PAJOT, Guy RAPITEAU, Bernard LECOCQ, Sébastien CORNU, Sylvie LABBE, Chantal DESVARENNES, Dominique MERIEAU, Charles GARANDEAU, Josette BOUCHEREAU, Christophe GAUVRIT, Patrice MECHIN</p> <p><u>Etaient absents et excusés :</u> Emmanuel MAREIX pouvoir à Sébastien CORNU, Benoît HERIEAU</p> <p>Désignation d'un secrétaire de séance (article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) créé par la loi 96-142 1996-02-21 JORF 24 février 1996). Bernard LECOCQ a été élu secrétaire de séance</p>
---	---

Ordre du jour

- Désignation du secrétaire de séance
- Délibération : Acquisition d'un bien par voie de préemption

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors du conseil municipal du 12/05/2025, une délibération portant sur l'acquisition d'un bien par voie de préemption a été supprimée et décidée d'être reportée en séance extraordinaire, ce jour.

Le conseil municipal a visité le bien avant la séance pour pouvoir délibérer.

1- Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Bernard LECOCQ est désigné secrétaire de séance.

Délibération 2025/05 - 23

OBJET : Acquisition d'un bien par voie de préemption

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la Déclaration d'Intention d'Aliéner reçue en mairie le 25 mars 2025 portant sur la vente d'un bien sis 13, 13B et 13 T rue Georges Clemenceau à La Chapelle-Hermier cadastré section AB 285, AB 286, AB 287 et AB 288, sis 13, 13B et 13 T rue Georges Clemenceau 85220 La Chapelle-Hermier d'une superficie totale de 645 m², appartenant à Madame BOUGI (née MERIEAU) Marie-Blanche, Madame PRAUD (née BOUGI) Annie, Monsieur BOUGI Jacky, Monsieur BOUGI Romain et Madame ARNAUD (née BOUGI) Amélie, au prix de 137 000 euros. L'acquisition du bien présente un intérêt pour la commune. Ledit bien dispose d'une multitude de possibilités d'utilisation pour la commune au vu de sa maison, ses dépendances et de son terrain.

En effet, ledit bien pourrait permettre :

- Avec les dépendances : constituer des espaces de stockage,
- Avec le terrain : de créer des places de parking complémentaires aux abords de la salle polyvalente,
- Avec la maison d'habitation :
 - o De composer une maison des associations, ou une maison médicale, paramédicale ou des commerces
 - o Ou mettre à disposition un hébergement d'urgence ou de mettre en location la maison
 - o Ou si besoin la démolir pour pouvoir réaliser un projet

Le Conseil Municipal,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L 211-1 et suivants, L 213-1 et suivants, R 213-4 et suivants, [R 211-1](#) et suivants, et [L 300-1](#);

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 février 2005 instituant un droit de préemption urbain sur le territoire de la commune de La Chapelle-Hermier ;

Vu la déclaration d'intention d'aliéner enregistrée en mairie sous le n° IA 085 054 25 A0008, reçue le 25 mars 2025, adressée par maître CHABOT, notaire à Coëx, en vue de la cession moyennant le prix de 137 000 euros, d'un terrain sis 13, 13B et 13 T rue Georges Clemenceau à La Chapelle-Hermier cadastré section AB 285, AB 286, AB 287 et AB 288, 13, 13B et 13 T rue Georges Clemenceau 85220 La Chapelle-Hermier d'une superficie totale de 645 m², appartenant à Madame BOUGI (née MERIEAU) Marie-Blanche, Madame PRAUD (née BOUGI) Annie, Monsieur BOUGI Jacky, Monsieur BOUGI Romain et Madame ARNAUD (née BOUGI) Amélie,

Vu la visite du bien par le Conseil Municipal en date du 19/05/2025 ;

Considérant que la commune de La Chapelle-Hermier a plusieurs projets sur ledit bien :

- Avec les dépendances : constituer des espaces de stockage,
- Avec le terrain : de créer des places de parking complémentaires aux abords de la salle polyvalente,
- Avec la maison d'habitation, plusieurs projets sont proposés :
 - o De composer une maison des associations, ou une maison médicale, paramédicale ou des commerces
 - o Ou mettre à disposition un hébergement d'urgence ou de mettre en location la maison
 - o Ou si besoin la démolir pour pouvoir réaliser un projet

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré :

- **D'ACQUERIR** par voie de préemption un bien situé à La Chapelle-Hermier cadastré section AB 285, AB 286, AB 287 et AB 288, sis 13, 13B et 13 T rue Georges Clemenceau 85220 La Chapelle-Hermier d'une superficie totale de 645 m², appartenant à Madame BOUGI (née MERIEAU) Marie-Blanche, Madame PRAUD (née BOUGI) Annie, Monsieur BOUGI Jacky, Monsieur BOUGI Romain et Madame ARNAUD (née BOUGI) Amélie La vente se fera au prix de 137 000 euros, auquel s'ajoutent les frais afférents au dossier (frais notariés, commission...)
Un acte authentique constatant le transfert de propriété devra être établi.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune.

VOTE

OUI : 9+1

NON : 1

ABSTENTION : 1

Séance levée à 20h56

Le secrétaire de séance,



Bernard LECOCQ

Le Maire,



Sébastien PAJOT